



Tapage pour nuisance sonore

Par **alban_old**, le **04/10/2007** à **22:45**

Bonjour,

Nous avons acheté moi et ma femme, il y a un peu plus d'un an maintenant une maison en campagne.

Nous avons eu la joie de découvrir la première nuit que mon voisin jouait de la musique jusqu'à plus d'heure (environ jusqu'à deux heures du matin). Il est « Hard rockeurs » et occupe une ancienne ferme non isolé pour effectuer ses répétitions.

De plus il avait l'habitude de faire des soirées très arrosés et très bruyante pratiquement tous les week-ends.

Malgré nos différentes remarques, celui-ci n'a pas modifié son comportement.

Nous avons donc suivi la procédure habituelle... tentative d'arrangement à l'amiable, plainte et confrontation en mairie, plusieurs déplacements de la gendarmerie jusqu'au dépôt d'une plainte. Depuis le dépôt de plainte le bruit a considérablement cessé. Suite à ma plainte en décembre 2006, nous sommes passés devant un médiateur judiciaire au moi de juin 2007. Sur le procès verbal de médiation nous sommes arrivés à un arrangement.

Mon voisin a reconnu les nuisances sonores et indique qu'il y a remédié. Nous n'avons pas était importuné par le bruit depuis six mois et il arrête ces répétitions à 22H00.

Par contre depuis maintenant deux semaines malgré qu'il arrête ces répétitions toujours à 22H00, mon voisin à ré augmente le volume. Je couche ma fille à 20H00 et à cause du bruit impossible de dormir. Nous avons supporté ce calvaire pendant 6 mois et nous voudrions vraiment ne plus être importuner surtout que nous allons bientôt avoir un autre heureux événement.

Honnêtement nous ne supportons plus le bruit que fait notre voisin. Que dois-je faire pour que le bruit cesse définitivement ? Quel conseil pouvez-vous nous donner ?

Merci de vos réponses et de votre aide sur le sujet...